



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ère fédération de l'Éducation nationale.

Courriel : sa.creteil@snuep.fr
Site : www.creteil.snuep.fr
Téléphone : 01.43.77.02.41

MERCI de remplir complètement et LISIblement ce bulletin : cela facilite le travail des militant·es.

Ancien·ne adhérent·e oui non
M. Mme Date de naissance
NOM
Nom de naissance
Prénom
Adresse complète
Tél. fixe portable
E-mail

ACADÉMIE (au 01/09/2022) : CRETEIL
Retraité·e
Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation, que vous soyez imposable ou non.
108 € = 36 €

Retraité·e* Métropole - Guadeloupe - Guyane - Martinique - Mayotte
Retraité·e* de la Réunion
Retraité·e* de Nlle Calédonie - Polynésie Française

* L'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)

Journal FSU (« POUR ») : Numérique Papier

RÈGLEMENT DE LA COTISATION
Mode de paiement : Prélèvement en 3x ou en 6x
Païement en ligne en 1x ou 3x sur le site
Chèque·s : 1x 2x 3x
Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Autorisation CNIL : Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révocable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : / /
Signature :

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUELABLE DE COTISATION

Je choisis en 2022-2023 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai averti·e de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.
Je soussigné·e autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :
en 3 fois la somme de € soit pour chaque prélèvement €
le 3 des mois suivants : novembre 2022, janvier 2023, mars 2023
en 6 fois la somme de € soit pour chaque prélèvement €
le 3 des mois suivants : novembre 2022, décembre 2022, janvier 2023, février 2023, mars 2023, avril 2023

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
38 RUE EUGÈNE OUDINÉ
75013 PARIS

IBAN
BIC (Bank Identification Code)

Paiement : récurrent / répétitif
À : Le :
Signature :

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements. Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements

Le RIB doit obligatoirement comporter les informations BIC-IBAN